

REPONSE DE LA REGION BRETAGNE A LA CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR L'AVENIR DE LA PAC

Q1. Pourquoi une PAC européenne ?

L'enjeu alimentaire est vital pour l'Europe. La PAC met à profit la diversité de la production agricole à l'échelle continentale pour assurer durablement l'alimentation des 500 millions d'européens.

Or l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres : son exceptionnelle vulnérabilité aux variations de prix et l'importance stratégique de ses productions nécessite une intervention publique de régulation. Dans un contexte de marché unique, cette régulation ne peut sérieusement être envisagée qu'au niveau européen. De plus, seule l'UE est de taille à jouer un rôle significatif sur les marchés alimentaires mondiaux.

Une PAC européenne doit également agir en cohérence avec toutes les autres politiques communautaires, et notamment permettre d'atteindre les objectifs de cohésion territoriale et de création d'emploi fixés par la stratégie UE 2020.

Enfin, la PAC est une politique fondatrice de l'UE. Toute renationalisation constituerait une régression inacceptable des acquis de la construction européenne.

Q2. Quels objectifs la société assigne-t-elle à l'agriculture dans toute sa diversité ?

La vocation première de l'agriculture est la production alimentaire. La société en attend la sécurité des approvisionnements, à des prix raisonnables et stables, en toutes circonstances. Cela implique la souveraineté alimentaire, mais aussi le maintien d'un revenu décent pour les agriculteurs. Cette attente s'accompagne d'une exigence de qualité à tout point de vue.

Cette activité peut être complétée par la production de biens ou services non alimentaires comme la production d'énergie, d'agro-matériaux, ou les activités d'accueil et de tourisme rural.

L'agriculture joue également un rôle social et territorial : elle fournit des emplois durables et non délocalisables, répartis de manière équilibrée sur tous les territoires, et structure l'activité économique dans les zones rurales.

L'objectif est aussi environnemental : l'agriculture doit gérer au mieux les ressources (sols, eau, énergie, biodiversité), préserver les paysages, et contribuer à réduire l'ampleur et l'impact du changement climatique.

Q3. Pourquoi réformer la PAC actuelle et comment la faire répondre aux attentes de la société ?

La PAC actuelle ne garantit plus un revenu décent à tous les agriculteurs. La volatilité des prix agricoles menace la pérennité des exploitations et fragilise les filières agroalimentaires.

Face à l'exigence alimentaire, la PAC devra s'intéresser à l'ensemble de la chaîne de production agroalimentaire pour devenir une politique agricole et alimentaire.

Face aux attentes sociales, la PAC devra se préoccuper davantage d'emploi, de revenu, de renouvellement des générations et de transmissibilité des exploitations.

Face aux attentes territoriales, la PAC devra encourager une agriculture diversifiée, sur tous les territoires.

Face aux attentes environnementales, la PAC devra encourager le retour à plus d'agronomie par la recherche et l'innovation, pour des modes de production plus vertueux, économes et autonomes (notamment autonomie protéique).

Face à l'exigence de légitimité, la PAC devra tendre à plus d'équité dans la répartition des aides, mais aussi veiller à respecter la souveraineté alimentaire des pays tiers.

Pour que la réforme réussisse, elle devra être progressive et rendre de la visibilité à long terme aux agriculteurs.

Q4. Quels outils pour la PAC de demain ?

La dérégulation des marchés et un système d'aides peu réactif ont conduit à une crise agricole généralisée. Un simple filet de sécurité ne suffit pas et coûte souvent plus cher que la régulation. De nouveaux outils de régulation des marchés, efficaces et réactifs, sont donc indispensables.

Cela implique :

- une PAC harmonisée et réellement commune, afin d'éviter les distorsions de concurrence entre Etats membres ;
- l'application de la préférence communautaire, justifiée par les normes de production parmi les plus élevées au monde.
- des négociations sur les échanges agricoles mondiaux et leur régulation traités indépendamment des autres biens et services ;

Pour une répartition plus équitable des aides, elles seront réorientées, plafonnées et régionalisées :

- en tenant compte de l'emploi, et plus seulement des surfaces ;
- en s'appuyant sur des indicateurs pour plus de réactivité ;
- en renforçant la conditionnalité par un volet social ;
- la régionalisation permettra l'adaptation aux spécificités locales.

Cela implique un budget maintenu à la hauteur des enjeux, dont les éventuels crédits non dépensés seraient affectés à un fonds de solidarité anti-crises.

AGRICULTURE-EUROPE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

Conseil régional
Réunion des 24 et 25 juin 2010

Intervention de Gérard Lahellec

Monsieur le Président,
Mes cher(e)s collègues,

Dans son discours du 12 avril 2010, devant la Commission de l'agriculture du Parlement européen, Dacian Ciolos soulignait très justement le scepticisme des citoyens sur l'avenir du projet européen. Il ajoutait, je le cite : « *les citoyens expriment parfois des inquiétudes, des questions, des attentes légitimes. Il faut les prendre en compte – il faut impliquer dans le processus de préparation des décisions* ». Fin de citation.

Le discours est nouveau. Dans un contexte européen caractérisé par un renforcement du libéralisme et donc par une tendance à une accélération des dérégulations, la nouveauté du discours mérite d'être soulignée. Ceci est d'autant plus important que la PAC est aujourd'hui l'une des politiques européennes les plus intégrées et que, dans le même temps, avec le discours, et après le discours, tout reste à faire.

Il faut donc prendre en compte les attentes, non pas pour affaiblir ou démanteler la PAC, mais pour qu'elle soit un outil plus fort pour les agriculteurs et, plus globalement, pour que cet outil soit véritablement au service d'une réponse aux attentes des citoyennes et des citoyens car, l'enjeu alimentaire n'est pas un enjeu du passé mais l'enjeu de notre siècle.

En effet, quand l'Union Européenne s'est construite, elle rêvait d'autosuffisance alimentaire et, depuis, c'est vrai, la peur du rationnement alimentaire s'est effectivement éloignée; mais, il reste que les enjeux de la souveraineté et de la sécurité sont plus que jamais d'actualité.

C'est tout l'enjeu de la prochaine réforme de la PAC. Or, depuis sa création et de réformes en réformes, la PAC s'est toujours transformée dans le sens de plus de libéralisme. Petit à petit et pas à pas, l'agriculture est devenue une monnaie d'échange pour faire passer les options de l'OMC et du « libre échangeisme » appliqué à toutes les sphères des activités humaines.

C'est bien à cela qu'il faut s'attaquer. Et tout le monde sait bien que ce n'est pas avec un amendement consistant à assouplir les conditions d'autorisation d'extension des élevages qu'on réglera les problèmes de notre agriculture.

Avec un tel amendement, on ira plus vite dans la voie des concentrations que nous connaissons déjà, aujourd'hui.

Alors, on nous rétorquera que les procédures sont tatillonnes, mais ce n'est pas une raison pour les supprimer !

Lorsqu'il y a des accidents de la circulation aux feux rouges, on ne règle pas le problème en supprimant les feux rouges !

C'est bien avec des orientations de fond qu'il faut rompre.

Car, hélas, ces orientations ont produit les effets que l'on sait sur l'emploi, sur la diminution du nombre d'exploitations familiales, sur l'épuisement des ressources et la mise à mal de l'agriculture agronomique dont la raison d'être première est de nourrir l'humanité. Or, en Bretagne, première région agricole de France, nous sommes aux premières loges de l'ensemble de ces problèmes et de toutes les contradictions qui en découlent. Une nouvelle politique agricole européenne, c'est d'abord une politique alimentaire de qualité et l'un des moyens de faire face aux enjeux environnementaux et

climatiques.

La matière première agricole ne peut être la variable d'ajustement servant à faire pression à la baisse sur les salaires et les retraites, tout en assurant des profits confortables aux secteurs d'aval de la production dont les trois ou quatre grandes chaînes de la grande distribution. Par contre, la production agricole de base peut ouvrir des voies nouvelles pour des industries d'avenir dans le secteur de la biotechnologie, créatrice de fait, de valeur ajoutée et d'emplois nouveaux.

Un tel projet devrait s'inscrire dans un nouveau projet mondial, visant à éradiquer la famine en respectant les agricultures vivrières partout dans le monde. Cela s'oppose donc au dogme de la concurrence entre agricultures et à la standardisation de l'alimentation. Elle appelle au contraire un projet coopératif mondial d'un nouveau type.

Elle est à l'opposé du projet libéral visant à mettre en place des «marchés à terme» ou la contractualisation « producteurs-centrales d'achat ». La seule voie possible est celle de la rémunération du travail agricole, par des prix de base, en considérant le paysan, non seulement comme producteur de matières premières, mais comme facteur de préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, de l'équilibre des territoires, de la préservation des paysages, de la régulation climatique, de création d'emplois, de diversité et de qualité alimentaire et sanitaire.

Conçu en ce sens, le travail agricole est une mission d'intérêt général et public. Elle doit donc être considérée comme un bien public européen et mondial. C'est cela qui motive la proposition que nous soutenons de sortir des logiques marchandes de l'Organisation mondiale du commerce et de lancer un débat public pour une politique agricole européenne radicalement modifiée en ce sens. C'est aussi le sens que nous donnons au vote positif que nous formulons sur le projet d'avis qui nous est proposé.